

**MAIRIE DE**

**31430 SAINT-ELIX LE CHATEAU**

**Tel : 05 61 87 63 13**

**secretariat@stelixlechateau.fr**

**ARRETE N° 2022 - 001 DU 4 JANVIER 2022 PRESCRIVANT UNE  
ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE SUR LES PROJETS DE REVISION  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ET DE ZONAGE  
D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES**

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L153-19 et R153-8 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2224-10 ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L123-1 et suivants, et R123-9 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 11 avril 2017 ayant prescrit la révision du PLU ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 juin 2021 ayant arrêté le projet de révision du PLU et tiré le bilan de la concertation ;

Vu la décision du Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement - Réseau 31 en date du 25 octobre 2021 validant le projet de zonage d'assainissement des eaux usées et décidant de le soumettre à enquête publique ;

Vu la décision du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement – Réseau 31 en date du 19 novembre 2018 confiant par convention l'organisation de l'enquête publique unique portant sur le zonage d'assainissement et sur le PLU, à la commune de Saint-Elix-le-Château ;

Vu la décision n° E21000169/31 en date du 1<sup>er</sup> décembre 2021 de Mme la Présidente du tribunal administratif de TOULOUSE désignant M. Jean-Yves WIBAUX en qualité de commissaire enquêteur ;

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

**Le Maire de la commune de Saint-Elix-le-Château**

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** Il sera procédé à une enquête publique unique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et le projet de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Saint-Elix-le-Château.

Les principaux objectifs du projet de révision du PLU sont :

- Renforcer la fonction de centralité du bourg : recentrer le développement urbain, poursuivre la diversification de l'habitat, compléter l'offre de proximité ; adapter le développement urbain à la capacité des réseaux, prendre en considération les différents modes de déplacement ;
- Maintenir un tissu économique diversifié : renforcer la zone d'activités intercommunale de Descaillaux, assurer la pérennité des activités économiques existantes, favoriser une reconversion des anciens sites de gravières, assurer la pérennité de l'activité agricole ;
- Valoriser les éléments identitaires de Saint-Elix-le-Château : proposer une urbanisation qualitative du bourg et de ses abords, préserver les espaces naturels caractéristiques de la commune.

Le principal objectif du projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées est d'assurer la mise en cohérence du schéma d'assainissement avec les perspectives d'urbanisation envisagées dans le PLU.

**DEPARTEMENT DE HAUTE-GARONNE**

\*\*\*\*\*

**MAIRIE DE**

**31430 SAINT-ELIX LE CHATEAU**

**Tel : 05 61 87 63 13**

**secretariat@stelixlechateau.fr**

**Article 2.** La durée prévue de l'enquête publique est de 32 jours, du 1<sup>er</sup> février 2022 à 9h00 au 4 mars 2022 à 12h00.

**Article 3.** Un avis sera publié par voie d'affiches, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, en mairie ainsi qu'au siège du Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement – Réseau 31 et sur les lieux suivants de la commune : agence postale, foyer rural et école, Sortie échangeur A64, Route du Fousseret, Chemin de Descaillaux, Route de Saint-Julien, Route de Salles, Ancienne Voie Romaine, Route de Lafitte et Route de Marignac.

**Article 4.** A l'issue de l'enquête publique, le Conseil municipal délibérera pour approuver la révision du PLU et le Syndicat délibérera pour approuver le zonage d'assainissement des eaux usées ;

**Article 5.** M. WIBAUX Jean-Yves, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et l'environnement en retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Mme la Présidente du tribunal administratif ;

**Article 6.** Le dossier d'enquête comprenant les projets de révision du PLU et de zonage d'assainissement des eaux usées et les pièces qui les accompagnent : le rapport sur les incidences environnementales, son résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse écrite du maître d'ouvrage à l'avis de l'autorité environnementale, ainsi que les avis des personnes publiques associées et consultées ; concernant le zonage d'assainissement des eaux usées : le dossier comprenant les informations environnementales, la décision prise après un examen au cas par cas par l'autorité environnementale, seront disponibles :

- sur le site Internet suivant <https://www.stelixlechateau.fr/fr/urbanisme-et-travaux/plan-local-d-urbanisme.html>

- en format papier à la mairie de Saint-Elix-le-Château aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie soit les mardi, jeudi et vendredi de 10 h 00 à 12 h 30 et le samedi de 9 h 00 à 12 h 00 ;

Le dossier d'enquête sera également mis gratuitement à disposition du public sur un poste informatique à la mairie de Saint-Elix-le-Château aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie soit les mardi, jeudi et vendredi de 10 h 00 à 12 h 30 et le samedi de 9 h 00 à 12 h 00 ;

**Article 7.** Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra émettre ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête disponible en mairie ;

- par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. le Commissaire enquêteur – Mairie de Saint-Elix-le-Château – 9 Rue des Ecoliers – 31430 SAINT-ELIX LE CHATEAU ;

- par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquetepubliqueplu@stelixlechateau.fr](mailto:enquetepubliqueplu@stelixlechateau.fr)

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront accessibles sur le site Internet suivant : <https://www.stelixlechateau.fr/fr/urbanisme-et-travaux/plan-local-d-urbanisme.html>

**Article 8.** Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Saint-Elix-le-Château aux jours et heures suivants :

- Le mardi 1<sup>er</sup> février 2022 de 9 h 00 à 12 h 00 ;

- Le samedi 12 février 2022 de 9 h 00 à 12 h 00 ;

- Le mercredi 23 février 2022 du 14 h 00 à 17 h 00 ;

- Le jeudi 3 Mars 2022 de 9 h 00 à 12 h 00.

**DEPARTEMENT DE HAUTE-GARONNE**

\*\*\*\*\*

**MAIRIE DE**

**31430 SAINT-ELIX LE CHATEAU**

**Tel : 05 61 87 63 13**

**[secretariat@stelixlechateau.fr](mailto:secretariat@stelixlechateau.fr)**

Compte tenu du contexte sanitaire, les entretiens avec M. Le commissaire-enquêteur seront sur rendez-vous. Chaque administré disposera d'une demi-heure pour exposer sa situation. La prise de rendez-vous préalable sur ces permanences se fera par appel téléphonique au 05 61 87 63 13 aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie ou par courriel à [enquetepubliqueplu@stelixlechateau.fr](mailto:enquetepubliqueplu@stelixlechateau.fr).

**Article 9 :** Dans le cadre de la situation sanitaire actuelle, afin d'assurer la protection de tous, les mesures suivantes seront prises :

- Mise à disposition d'une salle d'attente pour le public venant consulter le commissaire enquêteur en faisant respecter les mesures de distanciation ;
- Public reçu uniquement sur rendez-vous, une personne à la fois (ou dans la limite de deux personnes pour le même pétitionnaire) avec port du masque obligatoire (non fourni) ;
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique à l'entrée de la salle ;
- Réalisation d'une désinfection et aération du lieu d'enquête à des intervalles réguliers.

**Article 10.** Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci ;

**Article 11.** A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 2, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au maire de la commune de Saint-Elix-le-Château le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées ;

**Article 12.** Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- sur le site Internet suivant <https://www.stelixlechateau.fr/fr/urbanisme-et-travaux/plan-local-d-urbanisme.html>
- sur support papier, à la mairie. Cette mise à disposition durera pendant une année à compter de la date de clôture de l'enquête publique par le commissaire enquêteur ;

**Article 13.** Toute information sur le projet pourra être obtenue auprès de M. le Maire aux coordonnées suivantes : Mairie de Saint-Elix-le-Château – 9 Rue des Ecoliers – 31430 SAINT-ELIX LE CHATEAU – tél: 05 61 87 63 13 – adresse courriel : [secretariat@stelixlechateau.fr](mailto:secretariat@stelixlechateau.fr).

Fait à Saint-Elix-le-Château le 4 Janvier 2022

Le Maire,  
François DEPREZ

